



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00273

Rapport n°19 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2024

Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	29/08/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Biodiversité »	Montant prévu au BP 2024 : 39 000 € Montant de l'opération : 30 000 €

Résumé :

Depuis 2011, Grand Besançon Métropole travaille en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés. Dans le cadre de la convention 2021-2025, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association en 2024 pour un programme de travail portant entre autres sur la connaissance des forêts et l'utilisation des lichens comme bioindicateurs de qualité de l'air en lien avec ATMO-BFC.

I. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBN FC – ORI) est une association loi 1901, créée en 2003 et dont les membres sont des personnes morales (collectivités, associations et établissements publics).

Il est agréé « conservatoire botanique national » par arrêté ministériel du 31/08/2007. A ce titre, d'après l'article R.416-1 du Code de l'environnement, le CBN FC - ORI doit assurer, sur l'ensemble de son territoire d'agrément des missions d'intérêt général :

- développement de la connaissance de la flore, la fonge, les végétations et les habitats,
- gestion et diffusion des données correspondantes,
- gestion conservatoire d'espèces de flore, de fonge, des ressources phylogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et de la restauration écologique,
- appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques,
- communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

En 2011, suite à la demande de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPI) de Franche-Comté, le CBN FC a élargi son objet statutaire en devenant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés.

II. Etat d'avancement du partenariat et bilan de l'année 2023

Le partenariat mené depuis 2011 a permis de développer la connaissance floristique et entomologique (étude des insectes) du territoire et s'est concrétisé en 2019 par la publication de l'atlas de la biodiversité du Grand Besançon Métropole.

En 2023, le Conservatoire a :

- vérifié des données anciennes de flore à enjeux,
- complété les inventaires de deux placettes pour l'amélioration de la connaissance en forêt (bois d'Aglans à La Vèze et bois de Chalezeule) et développé un protocole de suivi du dicrane vert dans des parcelles exploitées (3 placettes dans le massif de Chailluz),

- coordonné le projet et répondu à des demandes d'expertises (concernant des ZAP et cartographie des vergers),
- réalisé une expertise sur une station de spirée blanche (plante exotique envahissante) à Noironte,
- adapté et mis en place une exposition sur les milieux naturels du Grand Besançon Métropole au Musée des Maisons comtoises à Nancray,
- effectué une sensibilisation en milieu scolaire sur les lichens comme indicateurs de la qualité de l'air.

III. Programme de travail 2024 dans le cadre de la Convention quinquennale 2021-2025

L'avenant annuel 2024 prévoit le programme de travail suivant :

- compléter la connaissance, identifier les enjeux et formuler des préconisations :
 - poursuivre la réactualisation des données de flore et insectes à enjeu, et réactualiser l'Atlas,
 - inventorier une placette forestière selon le protocole mis au point (espèces à enjeux, dicrane vert,...),
 - inventaire de quatre ou cinq placettes selon le protocole d'utilisation des lichens comme bioindicateurs de la qualité de l'air,
- coordonner le projet et réaliser des expertises scientifiques,
- sensibiliser et éduquer les élus, techniciens et grand public (dont des lycéens) sur le patrimoine naturel :
 - présentation de l'atlas de la biodiversité à des techniciens et élus,
 - actualisation de l'exposition « espaces naturels » pour réimpression et diffusion auprès des communes et sur les sites touristiques de GBM.

Cette proposition de travail nécessite un financement de Grand Besançon Métropole à hauteur de 30 000 € en 2024.

Pour mémoire, le financement attribué en 2023 par GBM au titre des actions conduites par le CBN s'est élevé à 30 000 €.

Mmes Fabienne BRAUCHLI (2) et Lorine GAGLILOLO (2) et MM. Christophe LIME (1) et Franck RACLOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail et de financement 2024,
- approuve le financement 2024 à hauteur de 30 000 € et l'avenant joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel pour 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

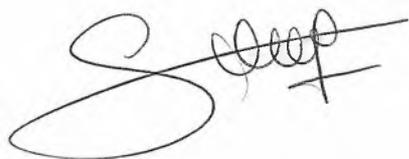
Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

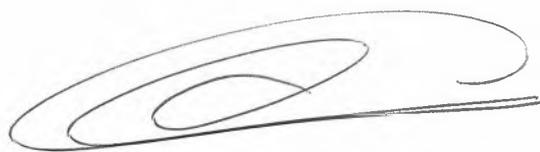
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

**Avenant pour l'année 2024 à la
Convention-cadre quinquennale de partenariat 2021-2025
Grand Besançon Métropole
Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional
des Invertébrés**

Entre :

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024, d'une part,

Et :

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, ci-après dénommé Conservatoire botanique, association de type loi 1901, dont le siège est situé à la Maison Régionale de l'Environnement de Franche-Comté, 7 rue Voirin - 25000 Besançon, représenté par sa Présidente Madame Lorine Gagliolo, d'autre part.

Etant exposé que :

Par convention-cadre en date du 22 juin 2021, le Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique ont décrit les bases d'un travail partenarial visant à améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, favoriser la biodiversité et la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Cette convention-cadre quinquennale prévoit dans son article 7 la passation d'un avenant annuel déclinant le programme d'action et les modalités financières de sa réalisation pour l'année considérée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant annuel découle de la convention-cadre quinquennale conclue entre Grand Besançon Métropole et le Conservatoire botanique. Il précise le programme d'action et les modalités financières de sa réalisation en 2024.

Article 2 - Programme d'action 2024

L'avenant annuel 2024 prévoit le programme de travail suivant :

- compléter la connaissance, identifier les enjeux et formuler des préconisations :
 - poursuivre la réactualisation des données de flore et insectes à enjeu, et réactualiser l'Atlas,
 - inventorer une placette forestière selon le protocole mis au point (espèces à enjeux, dicrane vert...),
 - faire l'inventaire de quatre ou cinq placettes selon le protocole d'utilisation des lichens comme bioindicateurs de la qualité de l'air.

- coordonner le projet et réaliser des expertises scientifiques,
- sensibiliser et éduquer les élus, techniciens et grand public (dont des lycéens) sur le patrimoine naturel :
 - présentation de l'atlas de la biodiversité à des techniciens et élus,
 - actualisation de l'exposition « espaces naturels » pour réimpression et diffusion auprès des communes et sur les sites touristiques de GBM.

Article 3 - Durée de la convention

Le présent avenant à la convention-cadre est établi pour la durée de l'exercice budgétaire 2024.

Article 4 - Montant de la participation financière Grand Besançon Métropole

L'aide financière consentie par Grand Besançon Métropole s'élève à 30 000 €. La subvention sera versée selon les modalités prévues à l'article 10 de la convention-cadre.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif de Besançon.

Article 7 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Pour le Conservatoire botanique national
de Franche-Comté -
Observatoire régional des invertébrés,
La Présidente,

Lorine Gagliolo